

Inspection  
Académique

Affaire suivie par :

Claudine VIGIER

Téléphone

04.66.49.51.47

Fax

04.66.49.15.81

Mèl

claudine.vigier@ac-

montpellier.fr

Rue Chanteronne

BP22

48001 MENDE

## **Etaient présents :**

### Administration :

*Membres :* M. François Lacan (Inspecteur d'académie de la Lozère), M. Daniel Aurand (Principal du collège Haut-Gévaudan, St-Chély), M. Jacques Lauret (Chef de travaux au lycée Emile Peytavin, Mende).

*Invités :* M. Yves Tarbouriech (Inspecteur hygiène et sécurité de l'académie de Montpellier), M. José Grimaldi (Médecin de prévention au rectorat de Montpellier), M<sup>me</sup> Claudine Vigier (ACMO départementale, infirmière conseillère technique à l'inspection académique de la Lozère), M. Olivier Briffaut (Principal du collège Marcel Pierrel, Marvejols), M<sup>me</sup> Muriel Tamagna (Assistante sociale des personnels à l'inspection académique de la Lozère), M<sup>elle</sup> Marie-Line Brun (ACMO à l'inspection académique de la Lozère, Mende), M<sup>elle</sup> Valérie Sirvins (Secrétariat ICTD-ACMO à l'inspection académique de la Lozère, Mende).

### Représentants des personnels :

*Membres :* M<sup>me</sup> Christine Roman (UNSA, infirmière au collège Bourrillon, Mende), M. Alain Rousson (UNSA, professeur des écoles au Groupe Scolaire, Mende), M<sup>me</sup> Jacqueline Cogoluègues (FSU, infirmière au lycée Chaptal, Mende), M. Jean-Charles Dupenloup (FSU, professeur des écoles au Groupe Élémentaire, Florac).

## **Absents excusés :**

M. Paul Descotes (Secrétaire Général de l'inspection académique de la Lozère), M. David Bergeron (ACMO Académique), M. Jean-Pierre Martin (Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Florac), M<sup>me</sup> Laure Vohringer (CPD EPS, coordonnatrice PPMS 1<sup>er</sup> degré à l'inspection académique de la Lozère), Mme Mireille Grau (UNSA, adjointe administrative à l'inspection académique de la Lozère), M. William Martin (Enseignant au lycée Emile Peytavin, Mende), M. Charles Benavidès (FSU, professeur au lycée Chaptal, Mende), M. Jean-Paul Justamond (FSU, professeur au lycée Peytavin, Mende), M. François Robin (FSU, professeur au collège des Trois Vallées, Florac).



ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
ÉDUCATION NATIONALE

- Installation des membres présents.

Monsieur Lacan, inspecteur d'académie ouvre la séance à 10h et remercie les personnes présentes pour leur participation. Il nous rappelle que le report du CHSD de décembre 2009 à aujourd'hui, pour diverses raisons, ne doit pas se renouveler. Il nous confirme l'intérêt qu'il porte à cette instance et souligne l'importance qu'il accorde à la participation des personnes conviées. Il nous annonce la création en 2010 d'un Comité Hygiène et Sécurité Local pour l'inspection académique et confère à Mme Vigier les modalités de mise en œuvre.

Mme Vigier se charge de mener le débat.

Mme Sirvins et Mme Cogoluègues sont nommées secrétaires.

Le PV du CHSD du 05 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Inspection  
Académique

- Les points de l'ordre du jour.

Affaire suivie par :

Claudine VIGIER

Téléphone

04.66.49.51.47

Fax

04.66.49.15.81

Mèl

claudine.vigier@ac-

montpellier.fr

Rue Chanteronne

BP22

48001 MENDE

- Approbation du procès verbal de la réunion du CHSD du 5 mars 2009
- Le réseau PAS (Mme Poulhaon-Tamagna)
- Point sur la pandémie grippale dans le département de la Lozère
- Document unique dans le 1<sup>er</sup> degré (M. Tarbouriech)
- Rapport d'activité du médecin de prévention pour la Lozère
- Informations diverses
- Questions diverses

NB : Une petite modification intervient dans l'ordre du jour le réseau Prévention-Aide-Suivi (P.A.S.) sera présenté par Mme Gillet-Mathieu, déléguée MGEN de la section de Mende.

1- Approbation du dernier compte rendu du CHSD du 5 mars 2009.

Approbation à l'unanimité.

2- Le réseau PAS.

Depuis 2003, un accord cadre existe entre la MGEN et le ministère de l'éducation nationale pour des actions concertées ayant pour objectif d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par toutes les personnes en situation de handicap ou fragilisées, qu'elles soient mutualistes ou non.

Pour accompagner les personnes rencontrant des difficultés professionnelles, la MGEN, dans le cadre d'une convention spécifique avec le ministère de l'éducation nationale, développe depuis 2008 dans les départements des réseaux Prévention, Aide et Suivi (PAS).

**Comité de pilotage académique du réseau.**

Il s'est réuni en mai 2009. Ses objectifs sont :

- Orienter les projets en direction de la problématique alcool et addictions
- Proposer une formation aux chefs d'établissement
- Etablir un état des lieux (enquête)
- Mettre en lien le réseau PAS et le CHSD
- Diversifier les actions proposées

.../...



## Groupe de suivi départemental :



ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
ÉDUCATION NATIONALE

*Composition :* MGEN (M. Pouget, Mme Gillet-Mathieu), inspection académique (Mme Reboul (DRHE), Mme Tamagna (AS des personnels), L'inspecteur d'académie ou son représentant (Mme Vigier, ICTD), rectorat (Dr Grimaldi, médecin de prévention pour la Lozère).

Ce groupe est chargé de :

- Superviser la mise en œuvre des actions et de promouvoir la santé au travail.
- Emettre des avis de fonctionnement et proposer des modifications éventuelles.
- Rédiger un rapport annuel transmis au comité de pilotage académique.

Lors des réunions départementales le groupe de suivi a décidé d'établir et d'envoyer un questionnaire concernant les attentes des personnels (1500 personnes). 130 retours ont été recueillis dont 50% de personnels du 1<sup>er</sup> degré. Les thèmes retenus sont : la violence, le stress au travail sous forme d'atelier ou de conférence avec une disponibilité le mercredi.

Inspection  
Académique

Affaire suivie par :

Claudine VIGIER

Téléphone

04.66.49.51.47

Fax

04.66.49.15.81

Mel

claudine.vigier@ac-  
montpellier.fr

Rue Chanteronne

BP22

48001 MENDE

- Mme Gillet-Mathieu nous indique que d'après M. Chaux, DRH du rectorat, les actions doivent être diversifiées, que de nombreux départements mettent en place une cellule d'écoute « neutre » avec un psychologue indépendant pour recevoir les personnels en difficulté. La Lozère n'en possède pas pour l'instant. Elle rappelle également les conséquences de la prise de substances psycho-actives dans le milieu professionnel et la responsabilité du chef d'établissement sur la gestion de ce risque.

### *En définitive, 2 actions ont été retenues :*

1- Gestion des conflits sous forme de conférence/ateliers à Mende le mercredi 31 mars 2010 animée par Daniel Favre, professeur des universités. L'inscription sera close le 15 février. Le CDDP et l'IUFM sont partenaires du projet. Un travail de communication sera fait par affiches au niveau des établissements, des circonscriptions, de l'inspection académique. L'utilisation des sites internet (HetS et école 48) a été suggérée.

- M. Rousson propose de publier cette information dans le bulletin syndical départemental. Il met ensuite l'accent sur le fait que le réseau PAS n'apparaît pas sur le site du ministère et que suite à un questionnaire en ligne 87 % des personnes ayant répondu ne connaissent pas ce dispositif. Ce réseau est avant tout un outil et non une réponse du ministère à des situations des personnels.

- Mme Cogoluègnes s'interroge sur l'ouverture de ce dispositif au personnel des collectivités territoriales en poste dans les EPLE.

- Mme Gillet-Mathieu met l'accent sur le fait que seul les personnels relevant du ministère de l'EN sont concernés (enseignants et non enseignants).

2- L'alcool au travail : cette formation proposée par le groupe de suivi départemental en direction n'a pas été retenue par les chefs d'établissement.

Les chefs d'établissement n'en voyaient pas l'intérêt et 3 demi journées de formation semblaient être inadéquates. Par contre ils ont souhaité faire intervenir M. Georges Fotinos, ancien inspecteur général EN, conseiller du président de la MGEN.

Le travail mené par M. Fotinos sous forme d'enquêtes auprès des personnels des collèges et des lycées sur leurs conditions de vie au travail suscite un grand intérêt. M. Pouget, directeur de la MGEN section de Mende doit le rencontrer très prochainement. Il faudrait un public élargi pour organiser une rencontre.



### 3- Point sur la pandémie grippale dans le département de la Lozère.



ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
ÉDUCATION NATIONALE

Inspection  
Académique

Affaire suivie par :

Claudine VIGIER

Téléphone

04.66.49.51.47

Fax

04.66.49.15.81

Mèl

claudine.vigier@ac-  
montpellier.fr

Rue Chanteronne

BP22

48001 MENDE

*D'après le compte rendu rédigé avec le médecin conseiller technique  
le Dr Davanne-Guittard*

Le 2<sup>ème</sup> CHSA académique a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Il avait pour ordre du jour la pandémie grippale A(H1N1).

Lors de la campagne de vaccination, le service de santé scolaire a été affecté par la préfecture à la population élève des collèges et lycées publics et privés du département. Ce qui n'a pas été le cas pour d'autres départements de l'académie. L'avantage a été de vacciner assez rapidement les élèves volontaires avec ou sans bon de vaccination.

La vaccination effective s'est déroulée du 27 novembre au 18 décembre dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré. Tout un travail antérieur de distribution de questionnaires de santé et d'autorisations parentales ainsi que de traitement du retour de ces informations avait été au préalable effectué.

Trois équipes mobiles constituées d'un médecin et d'une infirmière se sont déplacées durant cette quinzaine dans les différents établissements du département.

Cela représente 31 demi-journées de vaccination pour un total de 278 élèves sur 6797 élèves scolarisés, soit à peine 4,09% des élèves scolarisés.

Le détail :

61 élèves en lycée privé

28 élèves en lycée public

75 élèves en collège privé

114 élèves en collège public

Ce qui donne en % par rapport au nombre d'élèves scolarisé vaccinés par la santé scolaire : 3,68 % lycée privé, 1,95% lycée public, 6% collège privé, 4,65 % en collège public.

(Il est à noter que ce chiffre correspond au nombre d'enfants réellement vaccinés par le service de santé scolaire, excluant ceux dont les parents ont privilégié la vaccination en centre, et ceux pour lesquels la vaccination n'a pu être effectuée).

Les séances ont été très disparates allant de 3 à 29 élèves.

Au niveau des établissements du 2 degré :

- Globalement les conditions matérielles n'ont posé aucun problème dans les établissements publics et privés, tant sur le plan des locaux que de l'organisation. Bonne réactivité.

- Les regroupements entre établissements ont été très bien acceptés et bien gérés par les EPLE.

Dans l'approvisionnement en matériel et vaccins :

- La modification du mode d'approvisionnement prévu au départ (la DDASS devant faire livrer sur site les EPLE concernés par la vaccination en fonction du calendrier d'intervention) a nécessité de s'approvisionner par nous-mêmes au centre de vaccination de Mende pour les consommables et à St Chély d'Apcher pour les vaccins. Au final, une mise en œuvre efficace malgré une organisation logistique un peu lourde.



.../...

Inspection  
Académique

Affaire suivie par :

Claudine VIGIER

Téléphone

04.66.49.51.47

Fax

04.66.49.15.81

Mél

claudine.vigier@ac-  
montpellier.fr

Rue Chanteronne

BP22

48001 MENDE

- Aucun accident grave ayant nécessité un geste d'urgence et/ou l'appel du SAMU.
- 7 malaises légers post vaccinaux ont été gérés par les médecins sur place  
4 effets secondaires ont été signalés par les établissements dans les heures qui ont suivie.

Parmi les élèves non vaccinés le jour des séances, mais dont les parents avaient renvoyé l'autorisation parentale, on peut noter 133 élèves non vaccinés :

- 35 contre indications médicales temporaires ou définitives,
- 15 refus de l'élève,
- 17 retraits de l'autorisation au moment de la séance,
- 33 absences lors de la vaccination (maladie, stage),
- 2 non conformités administratives,
- 31 déjà vaccinés.

Nous avons depuis relancé la vaccination pour les personnels EN et les élèves qui le souhaiteraient, conformément à la circulaire du 16 décembre 2009 :

*Dispositif de vaccination contre le virus A(H1N1) durant la période de congés scolaires de fin d'année et évolution du dispositif à compter de janvier 2010.*

Devant la fermeture anticipée des centres de vaccination le 30 janvier, le service de santé scolaire doit rendre son matériel de vaccination. A ce jour seules 3 réponses positives de personnel ont été répertoriées mais ceux-ci seront orientés vers leur médecin traitant.

Plusieurs questions posées au sujet des masques :

- Mme Roman explique que certains secteurs étaient à cours de masques. Elle a pu en obtenir auprès d'une pharmacie grâce à une ordonnance personnelle. Face à la situation des établissements scolaires pour obtenir des masques certains pharmaciens ont joué le jeu, d'autres pas.

- Mme Cogoluènes précise qu'il leur avait été signalé de ne commander que quelques masques pour démarrer et que si besoin des masques leur seraient fournis.

- M. Briffaut fait part de sa difficulté d'en obtenir alors qu'il était dans un secteur touché par l'épidémie. Il pose la question de savoir où se trouvent les stocks annoncés?

- M. Tarbouriech demande si il y a eu un mouvement de masques au niveau de l'Inspection ?

- Mme Vigier n'a pas d'éléments pour répondre.

- M. Tarbouriech insiste sur le fait que 2 types de masques ont été fournis.

- M. Rousson prend la parole pour indiquer qu'il ne remet nullement en cause le principe de précaution mais que peu d'informations ont été fournies au personnel par le ministère.

Certains directeurs se sont sentis en difficulté et un peu seuls face à la pandémie.

- Mme Vigier répond qu'un suivi journalier au niveau de l'inspection avec fiches de signalement a été mis en place.

- M. Briffaut confirme que dans le second degré la gestion s'est bien faite.

Inspection  
Académique

Affaire suivie par :

Claudine VIGIER

Téléphone

04.66.49.51.47

Fax

04.66.49.15.81

Mèl

claudine.vigier@ac-  
montpellier.fr

Rue Chanteronne

BP22

48001 MENDE

#### 4- Document unique dans le 1er degré (M. Tarbouriech).

Beaucoup de difficultés dans la mise en œuvre. Certains établissements du second degré ont établi un recensement des risques sous forme de fiches mais ont des difficultés à passer au stade suivant qui est la mise en place d'un programme annuel de prévention des risques professionnels. D'autres ne s'estiment pas compétents, il faut reconnaître que la tâche est importante.

- M. Briffaut indique qu'à son avis le plan de prévention n'est pas toujours nécessaire.

- M. Tarbouriech recentre le sujet en insistant sur l'engagement de la responsabilité du chef d'établissement dès lors qu'il s'agit d'évaluer les risques professionnels pour les personnels.

Le chef d'établissement doit veiller à ce que soit remis à jour le DUER chaque année. Le seuil d'acceptabilité du risque est établi par le chef d'établissement. Il semble inconcevable que l'amélioration de ce seuil n'apporte pas des actions : traitement de la structure (Conseil Général, conseil régional), aspect formation (habilitation, gestes et postures, secourisme, risques psychosociaux...).

- M. Briffaut indique une bonne réactivité du Conseil Général dans ce domaine.

- M. Lauret prend à son tour la parole pour évoquer la difficulté dans un grand établissement à mobiliser des personnes susceptibles d'aider à la réalisation de ce document.

- M. Tarbouriech répond à la question de M. Lauret concernant le regard que peut avoir l'inspecteur du travail en cas d'accident sur le document unique en lui indiquant que le DUER concerne les locaux mais également l'activité des personnels dans ces locaux. L'inspecteur du travail peut donc le consulter. En cas d'accident le DUER peut être également demandé par la justice.

Pour le 1<sup>er</sup> degré le document unique doit être mis en place mais nous n'avons pas accès aux fiches d'identification des risques téléchargeables sur le site du rectorat (problème rencontré par le site).

- M. Tarbouriech nous laissera sous format Excell le fichier nécessaire.

La formation, l'année dernière, des ACO 1<sup>er</sup> degré de la Lozère à l'utilisation de ce document a été faite. Il nous faut mettre en place rapidement ce dispositif. Chaque IEN devra regrouper tous les documents uniques des écoles et répertorier les risques relevés. Il s'adressera en fonction des risques directement aux maires afin de les en informer.

Dans un premier temps il nous faut définir une stratégie de mise en place du dispositif.

La compatibilité informatique est à étudier en fonction de chaque école. L'outil fourni par le rectorat est conforme à la réglementation ; il a pour avantage de regrouper des fiches d'identification des risques en reprenant les dangers répertoriés ce qui est un gain de temps pour le directeur d'école et permet une harmonisation académique.

..../...

## 5- Rapport d'activité du médecin de prévention pour la Lozère.



ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
ÉDUCATION NATIONALE

Inspection  
Académique

Affaire suivie par :

Claudine VIGIER

Téléphone

04.66.49.51.47

Fax

04.66.49.15.81

Mél

claudine.vigier@ac-  
montpellier.fr

Rue Chanteronne

BP22

48001 MENDE

Le Dr Grimaldi répartit son travail sur 2 départements (18 à 19 000 personnes). Il vient un mercredi par mois en Lozère. Il est en recherche d'un local médical adapté pour recevoir les personnels. Pour l'instant il occupe le bureau de l'assistante sociale des personnels au Pré Vival.

- M. Lauret fait remarquer qu'un établissement scolaire pourrait l'accueillir et suggère l'infirmerie du lycée Peytavin.

Cette suggestion serait très satisfaisante.

Le médecin de prévention peut être saisi par l'administration (2 cas en Lozère lui ont été signalés) et par les personnels directement.

- Le Dr Grimaldi indique que le syndicat FO a fait une demande concernant la visite médicale dans le 1<sup>er</sup> degré mais refuse la possibilité qu'elle soit effectuée le mercredi.

- M. Dupenloup confirme le fait qu'elle doit être faite sur le temps de travail. Il aimerait connaître le chiffrage du coût d'une visite de prévention tous les 2 ans.

- Le Dr Grimaldi rappelle qu'elle est obligatoire tous les 5 ans sauf pour les personnels à risques.

- M. Tarbouriech insiste sur le fait que le rectorat a créé un axe de travail sur ce sujet mais qu'il manque de médecins du travail. Les appels d'offre faits par le rectorat sont restés infructueux. Il ne sort plus de médecins du travail au niveau de la formation.

- M. Rousson souligne que l'Etat se présente comme un mauvais employeur...

- Le Dr Grimaldi aborde le sujet des personnels handicapés. Parmi les 6 % de personnels handicapés tous ne demandent pas une reconnaissance de statut.

## 6- Informations diverses.

PPMS :

Tous les établissements ont un PPMS. Il faut rappeler que l'exercice annuel fait partie du PPMS.

La mise à jour à la rentrée scolaire de la cellule de crise du PPMS est obligatoire. Il faut également informer du fonctionnement les nouveaux enseignants et les nouveaux élèves.

Secourisme :

Le département bénéficie actuellement de 9 moniteurs qui sont à jour de leur formation continue. Nous avons 4 professeurs, 4 personnels infirmiers et 1 enseignant 1<sup>er</sup> degré.

En 2009, nous avons formé 234 élèves et 14 adultes. Nous sommes en augmentation par rapport à 2008.

Une formation de remise à jour du diplôme de secourisme dans le cadre de la formation continue a été proposée aux enseignants 1<sup>er</sup> degré dans le cadre du plan départemental de formation avec une sensibilisation à "Apprendre à Porter Secours" : 17 personnes concernées.

L'activité des moniteurs est assez disparate : tout dépend des possibilités de chacun et du créneau de formation qui leur est proposé dans leur établissement.

- Mme Cogoluègues explique que le Conseil Régional subventionne la formation PSC1 pour les élèves de seconde (Croix rouge, Pompiers ou autres organismes).

- Mme Roman met l'accent sur le fait que tous les élèves doivent avoir reçu une formation en PSC1 à la sortie du collège. La législation précise qu'il faut 1 moniteur pour 10 élèves maximum et que cela engendre des difficultés d'organisation.

.../...



Inspection  
Académique

Affaire suivie par :

Claudine VIGIER

Téléphone

04.66.49.51.47

Fax

04.66.49.15.81

Mél

claudine.vigier@ac-  
montpellier.fr

Rue Chanteronne

BP22

48001 MENDE

## 7- Questions diverses.

- M. Lauret : question concernant la dérogation de travail sur machines dangereuses. La visite médicale pour les dérogations de travail sur machines dangereuses ne cesse de s'étaler dans le temps. Pour cette année elle se terminera en mars. Il s'inquiète quant à l'obtention de la certification mais surtout, même si un repérage est fait au niveau de l'établissement, d'exposer un élève à une situation dangereuse.
- M. Tarbouriech explique que l'on est en attente de texte qui donnerait une dérogation au chef d'établissement sous réserve que la visite médicale soit passée.
- M. Lauret demande si l'on peut envoyer à l'inspection du travail les dossiers des élèves vus avant la fin des visites médicales.
- M. Tarbouriech répond que c'est tout à fait possible.
- Mme Vigier précise que cette remarque sera transmise au médecin conseiller technique, mais elle ajoute que le médecin scolaire a été réquisitionnée cette année pour la vaccination grippe et qu'elle n'est présente sur l'établissement qu'un jour par semaine.
- M. Rousson demande si une évolution des CHS en CHSCT est envisagée ?
- M. Tarbouriech répond que c'est fort probable.

Il est mis fin à la séance du CHSD à 12h00 par Mme Vigier.

Le Président,

Le Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

